



21 avril 2020  
Communiqué de presse

## **Amazon : une eurodéputée empêchée d'assister au procès**

Ce mardi 21 avril 2020 avait lieu le procès en appel d'Amazon devant la Cour d'appel de Versailles. Celui-ci revenait sur la décision précédente de l'audience du 14 avril lors de laquelle la société a été condamnée à mettre en place, en association avec les représentants du personnel, une réelle évaluation des risques pour ses salariés et à limiter son activité à la livraison des produits essentiels. Il doit donc statuer sur les conditions dans lesquelles les employés sont amenés à travailler pendant la période de crise du Covid-19.

Leïla Chaïbi, députée européenne de la France insoumise, avait été conviée par les syndicats défendant les salariés d'Amazon. Alors que Mme Chaïbi avait reçu confirmation la veille au soir qu'elle pouvait aller soutenir en présentiel les employés, la juge lui a demandé de quitter la salle. Ce qu'elle a fait, l'accréditation qu'on lui avait remise quelques minutes plus tôt entre les mains.

Nous nous interrogeons sur la signification de cet acte qui intervient dans un procès où des salariés défendent leurs vies et celles de leur entourage face à un géant qui continue à faire des milliards de profits depuis le début du confinement.

Nous soutenons la démarche des employés dans leur lutte pour un travail qui ne sacrifie pas leur santé. Nous espérons que la Cour d'appel validera le jugement délivré en première instance.